

2015-06-10

No. MGMT-IST-00

Title:	POLITIQUE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU COLLÈGE DAWSON
CLASSIFICATION:	TECHNOLOGIES ET SYSTÈMES D'INFORMATION
ADOPTION INITIALE:	(V1.0) LE 13 MAI 2009 par le Groupe des Gestionnaires
MODIFIÉE:	(V1.1) Le 27 avril 2011 par le Groupe des Gestionnaires

Cette politique a été adoptée en anglais. En cas de divergence la version anglaise prévaut sur la version française.

Objectif

L'objectif de cette Politique est de s'assurer que les ressources informatiques du Collège Dawson sont exploitées de manière à soutenir au mieux la mission du Collège et de définir clairement les normes de conduite attendues de la part de ceux qui utilisent les ressources informatiques du Collège. Les ressources informatiques sont destinées à soutenir la mission de l'établissement dans tous ses aspects.

Champ d'application

Cette Politique s'applique à tous les employés, étudiants et autres utilisateurs des ressources informatiques du Collège.

Les ressources informatiques du Collège comprennent les ordinateurs, les périphériques, les réseaux, les logiciels et les données lisibles par ordinateur appartenant au Collège ou sur lesquels le Collège a autorité, ainsi que les services informatiques fournis par le Collège.

Énoncé de politique

Les utilisateurs sont tenus :

1. d'utiliser ces ressources pour soutenir la mission du Collège.
2. d'utiliser ces ressources de manière efficace, éthique et légale.
 - a) de ne pas s'engager dans des activités interdites, y compris, mais sans s'y limiter, le cyberharcèlement, le piratage et le pollupostage.
 - b) de respecter les droits d'auteur des propriétaires de logiciels et de données.
 - c) de ne prendre aucune mesure susceptible de compromettre l'intégrité ou le fonctionnement normal de ces ressources.
3. de ne pas utiliser ces ressources pour des activités commerciales non autorisées.
4. d'utiliser uniquement les ressources pour lesquelles ils ont une autorisation, et les utiliser de la manière prescrite.
5. de ne pas utiliser leur compte pour donner une fausse image d'eux-mêmes, d'autrui ou du Collège Dawson.

6. de ne pas permettre à des tiers d'utiliser leur compte et prendre des mesures raisonnables pour empêcher un tel accès.

Application

La Direction des Technologies et des Systèmes d'Information est responsable de l'application de cette Politique.

Le non-respect de ses conditions peut donner lieu à une enquête, qui peut conduire à la suspension d'un compte. Le cas échéant, l'affaire peut être soumise aux autorités compétentes pour un examen plus approfondi et d'éventuelles sanctions supplémentaires.

Les comptes peuvent être rétablis par la Direction ou une personne déléguée, qui peut consulter d'autres Directions, ou sur examen et recommandation de la Direction Générale.

Révision

La Direction des Technologies et des Systèmes d'Information est responsable de la révision périodique de cette Politique.

Adoptée par le Groupe des Gestionnaires le 13 mai 2009

Modifiée par le Groupe des Gestionnaires le 27 avril 2011